

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

Le jeudi 6 décembre 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL et Aurore BIBRON (à partir de 22h00, pouvoir donner à Carine MOREL en son absence).

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, René VAUGEOIS, Loïc JORRE, Miguel CAMUS et Denis MARCHAND (à partir de 21h50, pouvoir donner à Mickael DELAHAYE en son absence).

Absents excusés : Damien COUILLEAUX (pouvoir donné à Josiane COUILLEAUX) et Aline LEBRETON (pouvoir donné à Christelle BEAUDOUIN).

Secrétaire de séance : Sandrine RAMBAUD

ORDRE DU JOUR

- I. **MAYENNE COMMUNAUTE :**
 - **RESTITUTION DU DEBAT DES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET PADD DU PLUI**
- II. **BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES**
- III. **SUBVENTION 2018 : CLUB DE FOOTBALL**
- IV. **DETR ET PROJET RESTAURANT SCOLAIRE**
- V. **TRAVAUX MAISON DES SERVICES**
- VI. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**
- VII. **ACQUISITIONS FONCIERES ET ZONES HUMIDES**
- VIII. **ALSH : CONVENTION ET SORTIE DECEMBRE 2018**
- IX. **QUESTIONS DIVERSES**

I- MAYENNE COMMUNAUTE :RESTITUTION DU DEBAT DES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET PADD DU PLUI

Le débat a mis en lumière 3 observations majeures :

- **Urbanisme** : Les élus notent que les règles proposées par la CDPNAF quant aux possibilités de rénover des anciens bâtiments méritent plus de souplesse, même s'il est important d'être vigilant quant au respect des activités agricoles.
- **Environnement** : La municipalité relève la nécessité de conserver le point de collecte de Commer.
- **Mobilité** : Il est rappelé la nécessité de réaliser le raccord routier entre le giratoire du Berry de Martigné sur Mayenne et la route départementale 508 afin d'assurer la sécurité des usagers.

II- BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Mickaël DELAHAYE présente au conseil les décisions modificatives relatives aux admissions en non-valeur, au dégrèvement des jeunes agriculteurs et à diverses opérations liées à la section d'investissement appliquées sur le budget commune et assainissement

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les opérations présentées au titre des décisions modificatives appliquées sur le budget commune et assainissement.

III- SUBVENTION 2018 : CLUB DE FOOTBALL L'ETOILE BLEUE

Mickaël Delahaye présente la demande de subvention du club de football. En application de la règle instituée et fort de 77 adhérents, la subvention allouée est de 1 505€. En accord avec le club de football, la municipalité avait détaché Thomas LETOURNEUX pour réaliser les entraînements des jeunes le mercredi. Thomas LETOURNEUX a effectué 72,5 heures sur la saison avec un coût de mise à disposition de 15€ de l'heure soit un coût global de 1 087,5€. En conséquence, le montant versé à l'association sera arrondi à 418€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité le montant de subvention de 1 505€ et le versement de 418€ tenant compte du temps horaire de Thomas LETOURNEUX qui vient en déduction du versement.

IV- DETR ET PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

Mickaël Delahaye présente au conseil la suite de l'étude portant sur la création d'un nouveau restaurant scolaire.

Initialement, il avait été demandé au maître d'œuvre d'étudier la conception d'un restaurant scolaire pouvant accueillir 180 places assises, une salle de 20 places pour les aînés ainsi que le transfert du point lecture avec une surface de 30 m².

La première option devait prendre en compte la conception des plats sur place et la seconde une cuisine externalisée avec des plats importés.

L'évaluation pour l'option 1 est de 846 000 € HT tandis que pour la seconde option le montant atteint 714 000 € HT.

Dans un second temps, deux nouvelles évaluations ont été demandées en réduisant la capacité des repas à 90 places dans l'hypothèse de deux services, en supprimant la salle pour les aînés et le point lecture afin de regarder le différentiel de coût avec l'idée d'échelonner les constructions dans le temps.

L'évaluation pour l'option 1 est de 563 000 € HT et pour l'option 2 de 464 000 € HT en réutilisant les équipements de cuisine actuelle.

Les aides potentielles pour financer ce projet pourraient s'établir à environ 200 000 €.

Aussi, plusieurs communes voisines s'interrogent sur leurs systèmes de restauration scolaire et pour revenir à un système de production locale.

Dans cet esprit et dans l'idée d'une mutualisation potentielle des moyens, il est proposé de ne pas présenter le projet actuel sous sa forme mais d'entamer une réflexion avec d'autres communes pour voir si un projet commun de cuisine centrale ou autre pourrait naître dans l'intérêt de tous.

Cependant, et pour ne pas perdre l'opportunité de percevoir des dotations d'Etat, il est soumis au conseil de présenter un projet qui viserait à rénover la toiture en apportant un fort pouvoir isolant à la salle des lilas. Un devis de 49 859,70€ HT est présenté sans compter des frais d'étude d'environ 3 000 € pour vérifier la faisabilité du projet en termes de charge (poids).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de solliciter la dotation d'Etat des territoires ruraux à hauteur de 30% du montant du projet de couverture et d'isolation de la toiture de la salle des lilas. En parallèle une demande au titre de l'aide régionale via ses contrats de territoires sera aussi demandée.

V- TRAVAUX MAISON DES SERVICES

Les travaux de la maison des services vont commencer. Le 1^{er} lot concernant la maçonnerie est attribué à l'entreprise LOUTELLIER qui va concevoir la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, le retrait des marches côté nord et le rebouchage de l'ancienne porte d'accès.

Le coût global est de 3 250€ HT contre un autre devis demandé à un autre artisan à hauteur de 3 920€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise LOUTELLIER à hauteur de 3 250€ HT.

VI- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Mickael Delahaye présente au conseil 4 dossiers concernant le droit de préemption urbain :

- Un terrain sis rue du four section B numéro 1154,
- Une maison sise 6 rue de Bretagne,
- Une maison sise 18 allée des peupliers,

- le terrain n°1 du lotissement du clos des tisserands.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de ne pas préempter les 4 biens présentés.

VII- ACQUISITIONS FONCIERES ET ZONES HUMIDES

L'étude des zones humides sur le territoire communal conforte le choix des élus quant aux acquisitions à opérer pour le développement de l'habitat sur la commune. Il est donc confirmé d'acquérir les parcelles préalablement ciblées et de mener à leurs termes les négociations en cours.

VIII- ALSH :CONVENTION ET SORTIE DECEMBRE 2018

Sorties vacances de Noël : Denis Marchand présente au conseil le programme des sorties pour le service jeunesse. Laser Game et Kidy pirate avec un tour dans le centre-ville de Laval pour voir les illuminations sont proposés. Ces sorties présentent un tel succès (un car complet de 58 places en 4 jours) qu'il est soumis de louer un autre minibus pour satisfaire les demandes en attente.

	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE
QF 1	14€	16€
QF 2	15€	17€
QF 3	16€	18€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les sorties et tarifs proposés ainsi que le renfort de transport nécessaire pour satisfaire la demande.

Convention avec la ville de Mayenne : Suite à une demande de parents lors de fermeture du centre de loisirs de Commer (lorsque moins de 10 enfants sont inscrits), Denis Marchand présente au conseil un conventionnement possible avec la ville de Mayenne pour accueillir les enfants de notre commune.

Les tarifs pour les familles sont les suivants :

	Journée avec repas	Demi-journée/mercredi	Veillée
QF moins de 800€	12.79€	5.20€	4.31€
QF de 801€ à 1199 €	14.21€	5.90€	4.55€
QF plus de 1200€	16.35€	6.97€	5.22€

La participation financière de la commune à reverser à la ville de Mayenne se décompose comme suit:

	Journée avec repas	Demi-journée/mercredi	Veillée
QF moins de 800€	7.04€	2.63€	1.53€
QF de 801€ à 1199 €	5.62€	1.93€	1.29€
QF plus de 1200€	3.48€	0.86€	0.62€

De plus, et pour élargir les possibilités, il est envisagé de rencontrer les communes voisines pour mutualiser aussi avec elles nos centres de loisirs lors des vacances scolaires.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le conventionnement avec la ville de Mayenne uniquement pour les périodes où le centre de Commer est fermé.

IX- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Ressources humaines : prime annuelle**

Lors du dernier conseil, Mickaël Delahaye avait présenté au conseil municipal le tableau d'attribution des primes de fin d'année. Ces primes sont versées aux agents titulaires ou en cours de stagiairisation. Cependant du fait de sa reconnaissance de travailleur handicapé, un agent n'a pas pu percevoir sa prime de fin d'année en totalité car sa période de stagiairisation a été réalisée sous forme de contrat à durée déterminée classique. En effet, la reconnaissance de handicap permet de s'exonérer d'une période de stagiairisation. Aussi pour corriger ce cas litigieux, Mickael Delahaye propose au conseil de reconnaître la période de CDD comme une période de stagiairisation et pouvoir verser la prime correspondante.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention, le montant corrigé d'attribution de primes annuelles tenant compte de la régularisation au profit de l'agent concerné.

➤ **Rachat d'extension électrique**

Mickael Delahaye explique que deux terrains constructibles au lieu-dit « Le Fougeray » présentent des coûts d'extensions électriques élevés du fait de la distance à raccorder et de nouvelles tranchées nécessaires.

Par le passé, un administré avait financé son extension pour un coût de 3 320€ pour un linéaire d'environ 60m. Ce financement personnel ne permet donc pas d'utiliser ce réseau pour l'étendre aux autres habitations. Dans ce cadre, Mickael Delahaye propose de « racheter » cette longueur de réseau à cet administré pour permettre aux deux autres habitations leurs raccordements sans réaliser de nouvelles tranchées. Différentes recettes perçues par la commune pour ces constructions permettraient de financer pour partie ou totalité ces travaux.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité (8 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre), de « racheter » la longueur de réseaux.

➤ **Ecole**

Harcèlement scolaire : Dans le cadre de la prévention contre le harcèlement à l'école, Denis Marchand et Aurore Bibron ont étudié différentes pistes d'interventions possibles. Ce sujet sera revu en conseil d'école pour une éventuelle action commune entre les différents acteurs.

Cour d'école : Les enseignants souhaiteraient une extension de la cour d'école et soumettent de déplacer la clôture dans le prolongement de la route. Après avoir ouvert le débat, le conseil n'est pas favorable à cette demande dans un contexte de baisse des effectifs.

Ecole numérique : Mickael Delahaye et Aurore Bibron informent le conseil qu'une demande a été présentée dans le cadre de l'opération « Ecole numérique rurale ». Ce dossier semble en bonne voie et viserait à acquérir 2 vidéoprojecteurs interactifs et 2 ordinateurs. Le montant d'investissement serait supérieur à 4 000 € et pourrait être subventionné à 50% avec un montant escompté de 2 000 €. Il est demandé au conseil de valider ce dossier qui pourrait aboutir très prochainement.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'investissement à réaliser dans le cadre de l'opération « Ecole numérique rurale ».

Contrat VMC : René Vaugeois présente au conseil un devis de la société France Hygiène Ventilation à hauteur de 425 € pour un nettoyage nécessaire. Il informe aussi du passage de l'entreprise Launay pour un problème de fuite sur la toiture de l'école.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la Société France Hygiène Ventilation.

➤ **Haut débit : élagage**

Daniel Gérard et Carine Morel ont sillonné la campagne dans l'objectif de vérifier l'existence des haies répertoriées dans le futur PLUI. Ce fut aussi l'occasion de repérer les travaux d'élagage nécessaires pour permettre le bon déploiement de la fibre optique. Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable de la taille des arbres pour permettre à la fibre d'être posée sur les lignes téléphoniques actuelles, faute de quoi le déploiement ne pourra s'opérer. Dans ce cadre, il est prévu que la municipalité écrive à chaque agriculteur pour que le nécessaire soit mis en œuvre pendant la période hivernale car ceux-ci occupent la majeure partie des terrains potentiellement concernés.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'envoi de ces courriers aux agriculteurs.

➤ **Convention déneigement**

Le Département demande à la commune de valider l'avenant n°1 à la convention de déneigement du 19 décembre 2013 mis en place avec la société ETA BIBRON-JOURDAN de COMMER.

Aurore Bibron précise que cette prestation réalisée précédemment par une société comméroise qui n'exerce plus a été reprise par l'entreprise ETA JOURDAN située à LE RIBAY.

Vu la distance entre le siège de l'entreprise et la commune de Commer, il semble difficile que le service proposé puisse être mis en œuvre rapidement lors d'épisodes neigeux.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité (2 voix contre, 7 abstentions et 6 voix pour) l'avenant n°1 la convention de déneigement proposée par le Département avec l'entreprise retenue.

➤ **Répertoire Electoral Unique (REU)**

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des membres d'une commission de contrôle des listes électorales. Dans celle-ci, ni le Maire, ni les adjoints ne peuvent siéger. Les personnes suivantes sont alors désignées ; Josiane Couilleaux, Daniel Gérard, Carine Morel, Loïc Jorré et Stéphane Manceau.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la commission ainsi constituée dans le cadre du registre électoral unique.

➤ **Projet de lotissement privé**

Mickaël Delahaye informe le conseil que deux propriétaires détiennent actuellement des terrains qui dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols actuel sont potentiellement constructibles.

Cependant, si aucun projet ne voyait le jour avant la mise en œuvre du Plan local d'Urbanisme intercommunal, ces terrains reviendraient dans un zonage de terres agricoles.

Un projet existe mais ne dispose pas du réseau électrique suffisant pour sa réalisation.

Aussi la commune est sollicitée dans ce cadre afin d'apporter le réseau qui viserait à permettre plusieurs constructions (10 ?)

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération de lotissement privé qui nécessitera probablement un poste électrique dont le coût peut s'avérer élevé.

Aussi dans une volonté de pouvoir permettre à ce projet de voir le jour, Mickaël Delahaye propose au conseil de financer les travaux de réseaux électriques nécessaires pour apporter la section indispensable avec une convention de remboursement des frais engagés dès que ceux-ci seront réalisés, ceci après acceptation du permis d'aménager.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la réalisation des travaux d'apport de réseaux d'électrification avec la mise en place d'une convention de remboursement des frais engagés dès que les travaux sont terminés, ceci après acceptation du permis d'aménager.

➤ **LOGEMENT M.MAHOUIN Michel**

M. Mahouin locataire d'un logement communal a dû faire face à une facture d'électricité très importante dont la cause nécessite d'être éclaircie (mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage, problème d'isolation, .. ?)

En attente de diagnostic et de trouver une solution (travaux ?), il est proposé de réduire le loyer actuel de 50€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la baisse temporaire de loyer de 50€ mensuel.

Il est 01h00, la séance est levée.